

Bordereau attestant l'exactitude des informations - PARIS - 7501 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 22/06/2024 - 86816 - 2007 B 22902 - 500 825 716 - 110 JEROME DREYFUSS

110 JEROME DREYFUSS
Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 399.890,375 €uros
Siège social : 31, rue Charlot – 75003 PARIS
RCS de PARIS 500 825 716

**PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE
EN DATE DU 12 JUIN 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,

Le douze juin

Au siège social,

BILLY INVEST, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 31, rue Charlot – 75003 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 928 961 325, représentée par Monsieur Jérôme DREYFUSS, de nationalité française, né le 02 octobre 1974 à Nancy (54), demeurant 123, rue du Faubourg du Temple – 75010 PARIS,

(ci-après l'« **Associé Unique** »),

Propriétaire de 3.199.123 actions, associé unique de la SOCIETE 110 JEROME DREYFUSS, société par actions simplifiée au capital de 399.890,37 €uros, dont le siège social est sis 31, rue Charlot – 75003 PARIS, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de PARIS sous le n° 500 825 716, représentée par Monsieur Jérôme DREYFUSS (Ci-après la « **Société** »)

A adopté les décisions portant sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Démission de Monsieur Jérôme DREYFUSS de son mandat de Président et nomination de la société BILLY INVEST en remplacement ;
2. Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

L'Associé Unique, prenant acte de la démission de Monsieur Jérôme DREYFUSS de son mandat de Président, **décide** de nommer en remplacement, à compter de ce jour et pour une durée illimitée :

BILLY INVEST, Société par actions simplifiée dont le siège social est situé 31, rue Charlot – 75003 PARIS, immatriculée au RCS PARIS sous le numéro 928 961 325, représentée par Monsieur Jérôme DREYFUSS, de nationalité française, né le 02 octobre 1974 à Nancy (54), demeurant 123, rue du Faubourg du Temple – 75010 PARIS,

BILLY INVEST exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Sa rémunération sera fixée ultérieurement, mais le Président aura droit au remboursement de ses frais sur justificatifs.

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique **donne** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

*
* *
*

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique

Signataires	Paraphes	Signatures
BILLY INVEST, Représentée par Monsieur Jérôme DREYFUSS		